

## DEVOIRS FAITS DURANT LA PAUSE MERIDIENNE



*Vous avez des exercices à faire ou à terminer et vous voudriez travailler dans le calme avec la possibilité d'être aidé(e) quand vous en avez besoin*

**A partir du lundi 23 septembre 2024, trois salles d'étude sont disponibles  
tous les jours de 12h à 13h et de 13h à 14h**

**Salles informatiques A5, A5 Bis et A6 bis**

**Sans inscription préalable.** Aucune durée maximale de présence des élèves dans ces groupes n'est imposée.

*La charte du bon usage du dispositif est visible dans les salles dédiées et doit être respectée par les élèves*